

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/34/348
S/13429
3 juillet 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

JUL 17 1979

UN/3A COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 28 de la liste préliminaire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 11 juin 1979, adressée au Secrétaire général par le
Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid

Conformément à la décision prise par le Comité spécial à sa 430ème séance, le 8 juin 1979, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, en vous priant de bien vouloir le porter à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le compte rendu de la 429ème séance du Comité, tenue le 6 juin 1979, à laquelle celui-ci a entendu les témoignages d'experts des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada au sujet des prêts bancaires consentis à l'Afrique du Sud et des investissements réalisés dans ce pays**.

Le Comité spécial saisit cette occasion pour souligner combien il importe de prendre d'urgence des mesures pour mettre fin à tous les prêts à l'Afrique du Sud conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 28 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du
Comité spécial contre
l'apartheid,

(Signé) Serge Elie CHARLES

* A/34/50.

** Ce compte rendu n'est pas reproduit dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document publié sous la cote A/AC.115/SR.429.